



Débat d'orientations budgétaire 2023

Commune de Laboissière en Thelle

Instruction

Le débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer les élus sur sa situation financière. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année à venir, les engagements pluriannuels envisagés et les choix en matière de gestion de la dette. Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Transmis à la Préfète et au trésorier dont la commune est membre à Méru – 60, ce rapport fera l'objet d'une publication, notamment sur le site du village.

Le vote du budget de la commune est programmé à la séance du 23 mars 2023. Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et suite au débat du conseil municipal.

Les priorités politiques 2021 à 2026

Conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale, les grandes orientations de la politique voulue par la nouvelle équipe municipale s'articulent autour de ces axes fondamentaux :

- Une bonne stabilité financière ;
- Un renforcement de la mutualisation avec la communauté de communes des Sablons.
- Un maintien de la masse salariale.
- Une non-augmentation des produits fiscaux.

Tendances 2023 des finances communales

Malgré les différentes réformes survenues les années précédentes (baisse des dotations, suppression de la taxe d'habitation, dispositif de contractualisation), les collectivités ont su absorber ces chocs et enregistrer des progressions de leur niveau d'autofinancement et d'investissement.

Une bonne stabilité financière 2023

Cette année encore, chaque euro a été intelligemment dépensé. Cette solidité financière s'explique par une bonne gestion de l'argent public.

Un renforcement de la mutualisation

En lien avec la Communauté de Commune des Sablons, la Municipalité va poursuivre ses actions en matière de mutualisation des compétences. Aucun changement à prévoir dans les habitudes des administrés dans la mesure où le dispositif a pour vocation de simplifier les démarches administratives (groupement de commandes, création de services communs).

Un maintien de la masse salariale

Cette année, la masse salariale sera égale à celle de l'année précédente pour nos 06 agents territoriaux.

La dette à Laboissière en Thelle

Aucun remboursement anticipé supplémentaire n'est prévu au cours de l'exercice 2023 afin de privilégier les projets d'investissement. En parallèle, pour la réalisation de ces investissements, aucun emprunt supplémentaire n'est envisagé puisque la collectivité territoriale a réussi à dégager une capacité d'autofinancement suffisante.

En l'absence de nouvel emprunt, le montant du capital remboursé chaque année continuera d'augmenter lentement tandis que le montant des intérêts remboursés chaque année continuera de diminuer progressivement.

Ce mouvement entrainera une diminution régulière des annuités.

Les grandes orientations du budget principal

Ce rapport d'orientation budgétaire a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour l'exercice 2022, 2023, 2024, 2025 et 2026. Il s'inscrit dans une stratégie budgétaire constante combinant quatre orientations :

- Maîtrise en fonctionnement.
- Stabilité des impôts directs.
- Mise en œuvre du programme d'investissement.
- Stabilité de l'Etat de la dette.



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2023

PREAMBULE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles soit jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de **LABOISSIERE EN THELLE**.

Elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget communal constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

Le budget communal est à la fois un acte de prévision et d'autorisation.

C'est un acte de prévision ;

Le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année.

Le budget est aussi un acte d'autorisation :

le budget est l'acte juridique par lequel le Maire – organe exécutif de la collectivité locale – est autorisé à engager les dépenses votées par le Conseil Municipal.

La présentation du budget doit respecter les quatre grands principes du droit budgétaire classique (annualité, unité, spécialité et universalité) auxquels il convient d'ajouter les principes d'équilibre réel (selon lequel les sections de fonctionnement et d'investissement doivent toutes les deux être votées à l'équilibre) et de sincérité.

Il est voté, par l'assemblée délibérante, le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Il est ajusté au long de l'année par des décisions modificatives budgétaires votées par le Conseil Municipal.

Présenté par le Maire et voté par le Conseil Municipal, le budget est exécutoire de plein droit, dès qu'il a été publié et transmis au préfet. Par son vote, le Conseil Municipal autorise le Maire, ordonnateur, à exécuter le budget.

Le vote du budget se fait par chapitre.

Le budget 2023 a été voté le 20 mars 2023 par le Conseil Municipal.

Il est consultable sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture au public.

Il a été établi avec la volonté : - De maîtriser, au mieux, les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

- D'être prudent compte-tenu du contexte économique incertain
- D'investir de manière responsable pour contribuer à la préservation et à l'optimisation de notre patrimoine communal,
- De mobiliser les subventions du Département, de la Région, de l'Etat chaque fois que cela est possible.

STRUCTURE DU BUDGET

Les sections de Fonctionnement et d'Investissement structurent le budget de notre collectivité.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux :

Dépenses : entretien des bâtiments, fluides, assurances, frais de personnel, indemnités des élus, intérêts des emprunts, subventions aux associations, participations aux écoles... Recettes : impôts locaux, dotations de l'Etat, locations... Finalement, l'écart entre le volume total des recettes et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement prévisionnel, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

La section d'investissement comprend essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale :

Dépenses : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments et travaux de voirie.

Recettes : subventions, récupération de la TVA, autofinancement pour 2023, le budget primitif est élaboré en tenant compte de la suppression de la taxe d'habitation dont le produit est compensé par le transfert de la taxe foncière sur le bâti perçue par le Département, le maintien des taux et un montant identique à celui de 2022 de la dotation globale de fonctionnement.

Le budget communal 2023 s'équilibre, en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	936 856,24 €	936 856,24 €
	TOTAL	936 856,24 €	936 856,24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT	356 454,98 €	356 454,98 €
	TOTAL	356 454,98 €	356 454,98 €

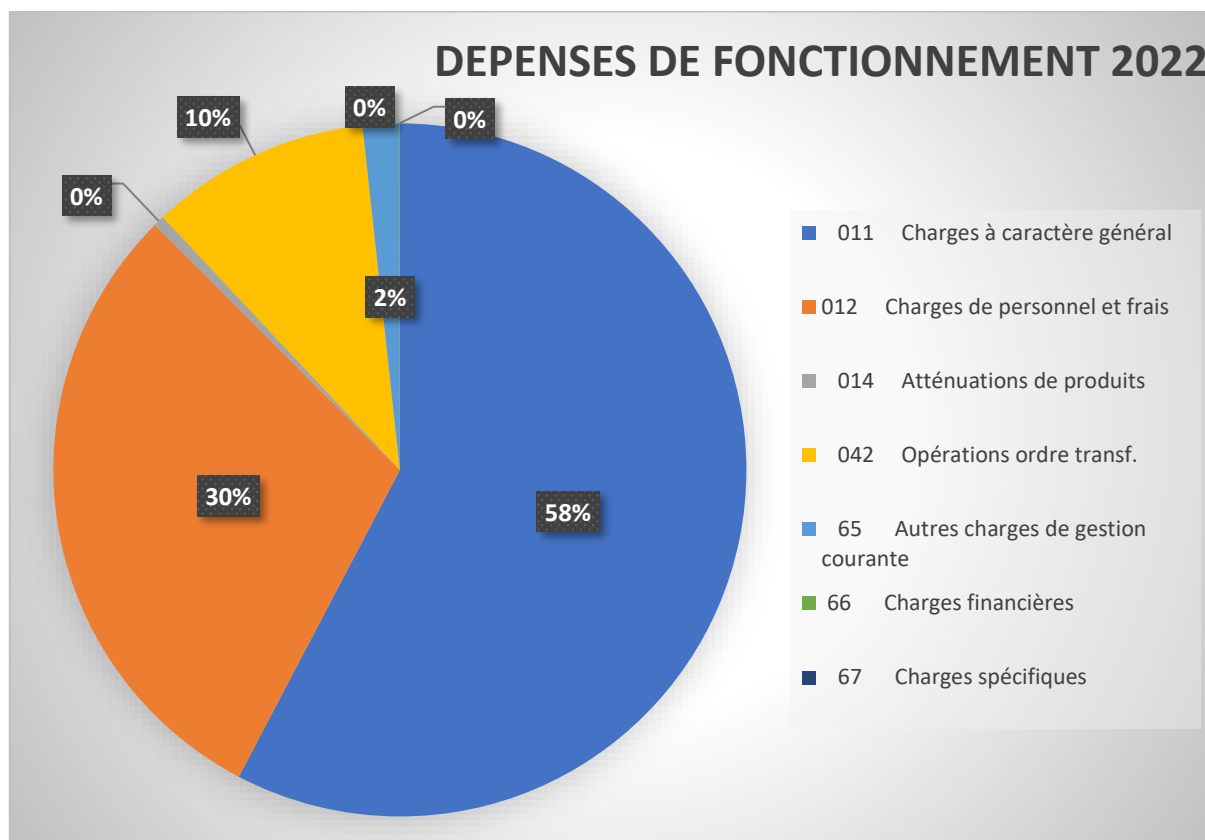
SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme un budget d'une famille.

Les dépenses de fonctionnements sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent **772 645.42 €**



Pour finir, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

.....

PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL 2023 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

60611	Eau et assainissement	2 920.00 €
60612	Energie – Electricité	119 000.00 €
60613	Chauffage urbain	85 000.00 €
60621	Combustibles	1 800.00 €
60622	CARBURANTS	2 050.00 €
60623	ALIMENTATION	14 000.00 €
60628	Autres fournitures non stockées	200.00 €
60631	Fournitures d entretien	4 500.00 €
60632	Fournitures de petit équipement	12 900.00 €
60633	Fournitures de voirie	3 800.00 €
60636	Vêtements de travail	300.00 €
6064	Fournitures non stockées -	2 300.00 €
6067	Fournitures non stockées -	6 900.00 €
6068	Fournitures non stockées - Autres	2 700.00 €
611	Contrats de prestations de services	235 000.00 €
613	Locations	24 500.00 €
61521	Entretien et réparations sur terrains	1 500.00 €
615221	Entretien et réparations sur	10 000.00 €
615228	Entretien et réparations sur autres	6 900.00 €
615231	Entretien et réparations sur voiries	9 300.00 €
615232	Entretien et réparations sur	500.00 €
61551	Entretien et réparations sur	3 000.00 €
6156	Maintenance	8 900.00 €
6161	Primes d'assurances multirisques	9 361.00 €
618	Divers services extérieurs	1 300.00 €
623	Publicité, publications, relations	10 000.00 €

625	Déplacements et missions	3 100.00 €
626	Frais postaux et frais de	11 800.00 €
627	Services bancaires et assimilés	120.00 €
6281	Concours divers (cotisations...)	1 950.00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	500.00 €
6288	Autres services extérieurs	12 921.92 €
635	Autres impôts, taxes et vers. ass.	2 600.00 €
Total	011 Charges à caractère général	608 622.92 €
6218	Autre personnel extérieur	800.00 €
633	Impôts, taxes et vers. ass. /	3 100.00 €
6411	Personnel titulaire	155 000.00 €
6413	Personnel non titulaire	2 500.00 €
6450	Charges de sécurité sociale et de	68 000.00 €
6470	Autres charges sociales	2 900.00 €
Total	012 Charges de personnel et frais	232 300.00 €
7392221	Fonds de péréquation des	2 000.00 €
Total	014 Atténuations de produits	2 000.00 €
681	Dot. aux amort., aux dépréc. et aux	5 611.32 €
Total	042 Opérations ordre transf.	5 611.32 €
65188	Autres	2 200.00 €
65311	Indemnités de fonction (élus)	43 500.00 €
65313	Cotisations de retraite (élus)	1 850.00 €
65314	Cotisations de sécurité sociale -	6 220.00 €
65315	Formation (élus)	500.00 €

653172	Cotisations fonds financement	50.00 €
65748	Subv. de fonctionnement aux	20 000.00 €
6588	Autres charges diverses de gestion	2.00 €
Total	65 Autres charges de gestion	74 322.00 €

66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 500.00 €
Total	66 Charges financières	10 500.00 €

673	Titres annulés (sur exercices	500.00 €
Total	67 Charges spécifiques	500.00 €

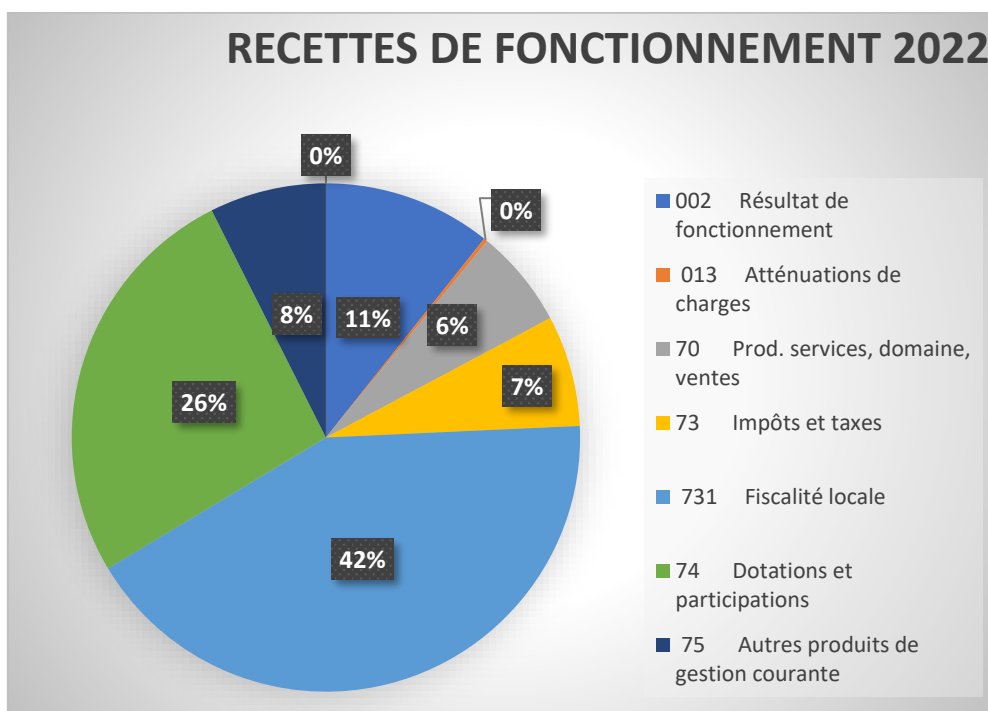
Total DEPENSE FONCTIONNEMENT 936 856.24 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, aux impôts, aux dotations versées par l'Etat, à diverses.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent **862 316.70 €**.



PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL 2023 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

6419	Remboursements sur	1 900.00 €
Total	013 Atténuations de charges	1 900.00 €
7067	Redev. et droits des services	60 000.00 €
Total	70 Prod. services, domaine, ventes	60 000.00 €
73211	Attribution de compensation	8 100.00 €
73212	Dotation de solidarité	2 300.00 €
732221	Fonds de péréquation des	20 500.00 €
73223	Fonds départemental des DMTO	10 000.00 €
Total	73 Impôts et taxes	40 900.00 €
73111	Impôts directs locaux	390 000.00 €
73132	Taxe sur les pylônes électriques	52 000.00 €
Total	731 Fiscalité locale	442 000.00 €
74111	Dotation forfaitaire des communes	111 000.00 €
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR)	23 700.00 €
741127	Dotation nationale de péréquation	20 000.00 €
74833	Etat - Compensation au titre des	950.00 €
74834	Etat - Compensation au titre des	5 000.00 €
74836	Attribution du fonds départ. de	25 600.00 €
7488	Autres attributions et participations	62 500.00 €
Total	74 Dotations et participations	248 750.00 €
752	Revenus des immeubles	39 000.00 €

7588	Autres produits divers de gestion	200.00 €
Total	75 Autres produits de gestion	39 200.00 €
764	Revenus des valeurs mobilières de	5.00 €
Total	76 Produits financiers	5.00 €
002	Excédent reporté	104 101.24 €
Total	RECETTES	936 856.24 €

LA FISCALITE

Les taux des impôts pour 2023

Concernant les ménages :

LIBELLES	TAUX APPLIQUES	TAUX VOTES
	%	2023
TAXE FONCIERES BÂTIES	43,55	43.55
TAXE FONCIERES NON BÂTIES	41,23	41,23

Les dotations de l'Etat 2023 - Le produit attendu de l'Etat s'élèvera à 390 000 euros.

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

Le budget d'investissement prépare l'avenir, contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence en quotienneté. La section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

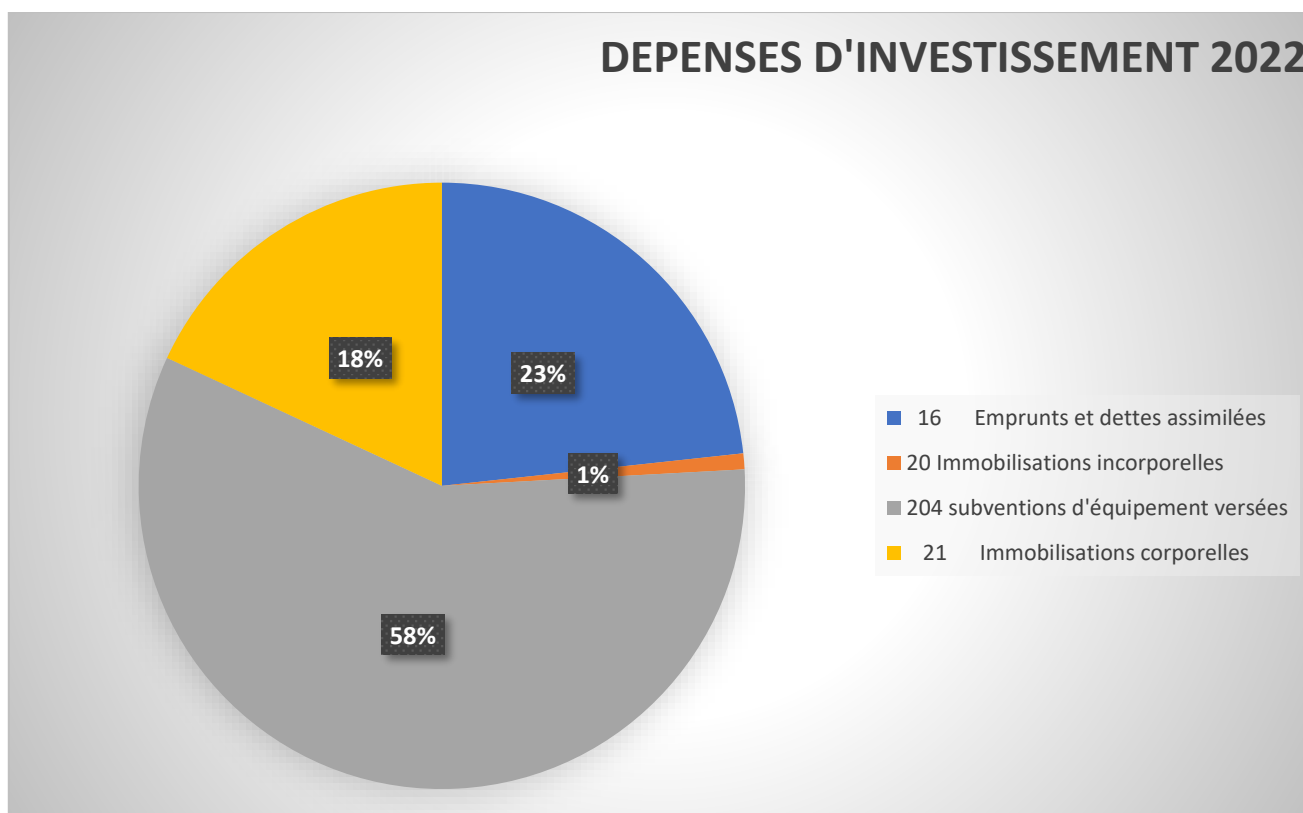
En dépenses : par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale :

Le budget d'investissement pour la commune regroupe

- Dépenses :

- Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit des structures déjà existantes, soit sur les structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement en 2022 représentent **411 183.13 €**



PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL 2023 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1641	Emprunts en euros	79 000.00 €
1681	Autres emprunts	3 200.00 €
Total	16 Emprunts et dettes assimilées	82 200.00 €
2112	Terrains de voirie	5 200.00 €
212	Agencements et aménagements de	9 300.00 €
2131	Constructions bâtiments publics	35 275.04 €
2151	Réseaux de voirie	117 600.00 €
2158	Autres installations, matériel et	8 000.00 €
2181	Installations générales,	61 600.00 €

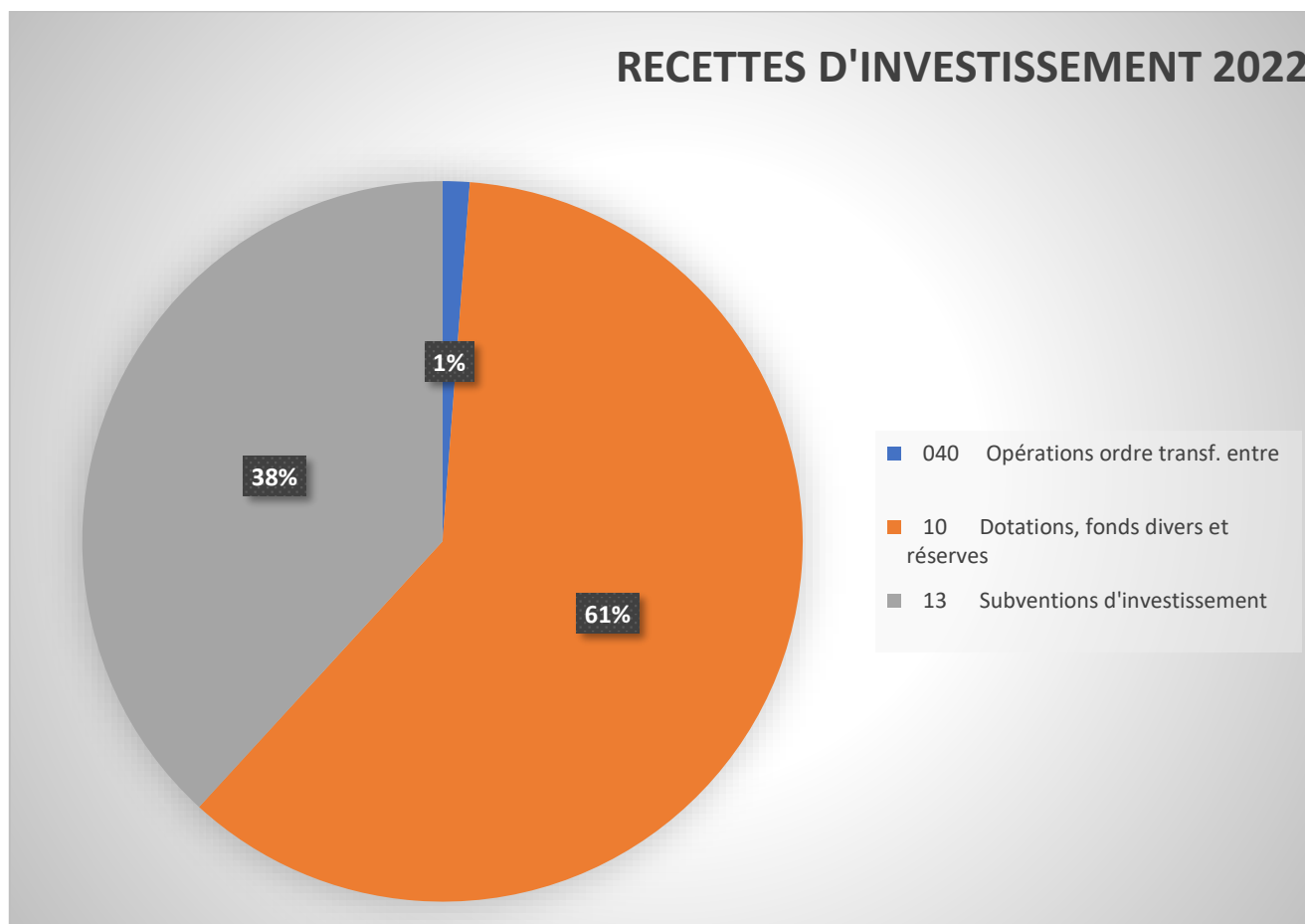
2183	Matériel informatique	1 200.00 €
Total	21 Immobilisations corporelles	238 175.04 €
001 Déficit de d'investissement		36 079.94 €
Total	DEPENSE	356 454.98 €

SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES

En recettes : plusieurs types de recettes coexistent. Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), les subventions perçus avec les projets d'investissement réalisés (Etat, Région, Département, EPCI)

- L'autofinancement
- Le remboursement de la TVA - La cession de patrimoine.

Les recettes d'investissement en 2022 représentent **324 635.82 €**



PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL 2023 – RECETTES D'INVESTISSEMENT

2804181	Amort. subv org.publics divers-	5 611.32 €
Total	040 Opérations ordre transf.	5 611.32 €
10222	FCTVA	25 430.00 €
10226	Taxe d'aménagement	0.00 €
1068	Excédents de fonctionnement	92 460.66 €
Total	10 Dotations, fonds divers et	117 890.66 €
1323	Subv. non transf. Départements	125 253.00 €
Total	13 Subventions d'investissement	125 253.00 €
1641	Emprunts en euros	107 700.00 €
Total	16 Emprunts et dettes assimilées	107 700.00 €
Total	RECETTES	356 454.98 €

LES PRINCIPAUX PROJETS D'INVESTISSEMENT 2023

DEPENSES :

- Réfection de la route du Blas mont vers la déchèterie.
- Réfection de cuisine de la salle des fêtes (achat de nouveaux matériels).
- Réfection du logement de l'école de Parfondeval.
- Rachat d'une caméra de vidéo protection à la gare.
- Achat d'un columbarium.

Opération : 18 ACHATS BIENS MEUBLES

212	Agencements et aménagements de	2 300.00 €
2158	Autres installations, matériel et	8 000.00 €

2181 Installations générales, 61 600.00 €

2183 Matériel informatique 1 200.00 €

Opération : 33 ACQUISITION MATERIEL ECOLE

212 Agencements et aménagements de 7 000.00 €

Opération : 34 TRAVAUX DE VOIRIE

2151 Réseaux de voirie 88 200.00 €

Opération : 35 VOIRIE ET SIGNALISATION

2151 Réseaux de voirie 29 400.00 €

Opération : 37 TRAVAUX SALLE MULTIFONCTIONS

2131 Constructions bâtiments publics 21 875.04 €

Opération : 95 TRAVAUX DE BATIMENTS AMENAG EXTE

2131 Constructions bâtiments publics 13 400.00 €

RECETTES :

- **Subvention de la Communauté de communes des Sablons pour l'achat de caméras vidéo protection.**
- **Subvention du Département pour la réfection de la cuisine de la salle des fêtes.**
- **Subvention de la Communauté de Communes des Sablons et du Département pour la réfection de la route du Blas Mont vers la déchèterie.**

Opération : 18 ACHATS BIENS MEUBLES

1323 Subv. non transf. Départements 89 253.00 €

Achat vidéoprotection

Opération : 34 TRAVAUX DE VOIRIE

1323 Subv. non transf. Départements 36 000.00 €

Réfection route Blas Mont

PRINCIPAUX RATIIONS

Recettes réelles de fonctionnement / population 635,69 €

Dépenses d'équipement brut / population 181,81 €

Encours de dette / population 68,32 €

DGF / population 118,09 €

Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement 25,03 %

Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement 121,34 %

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement 28,60 %

Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement 0,75 %

Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement 0,00 %

ETAT DE LA DETTE 2023

FONCTIONNEMENT / DEPENSES

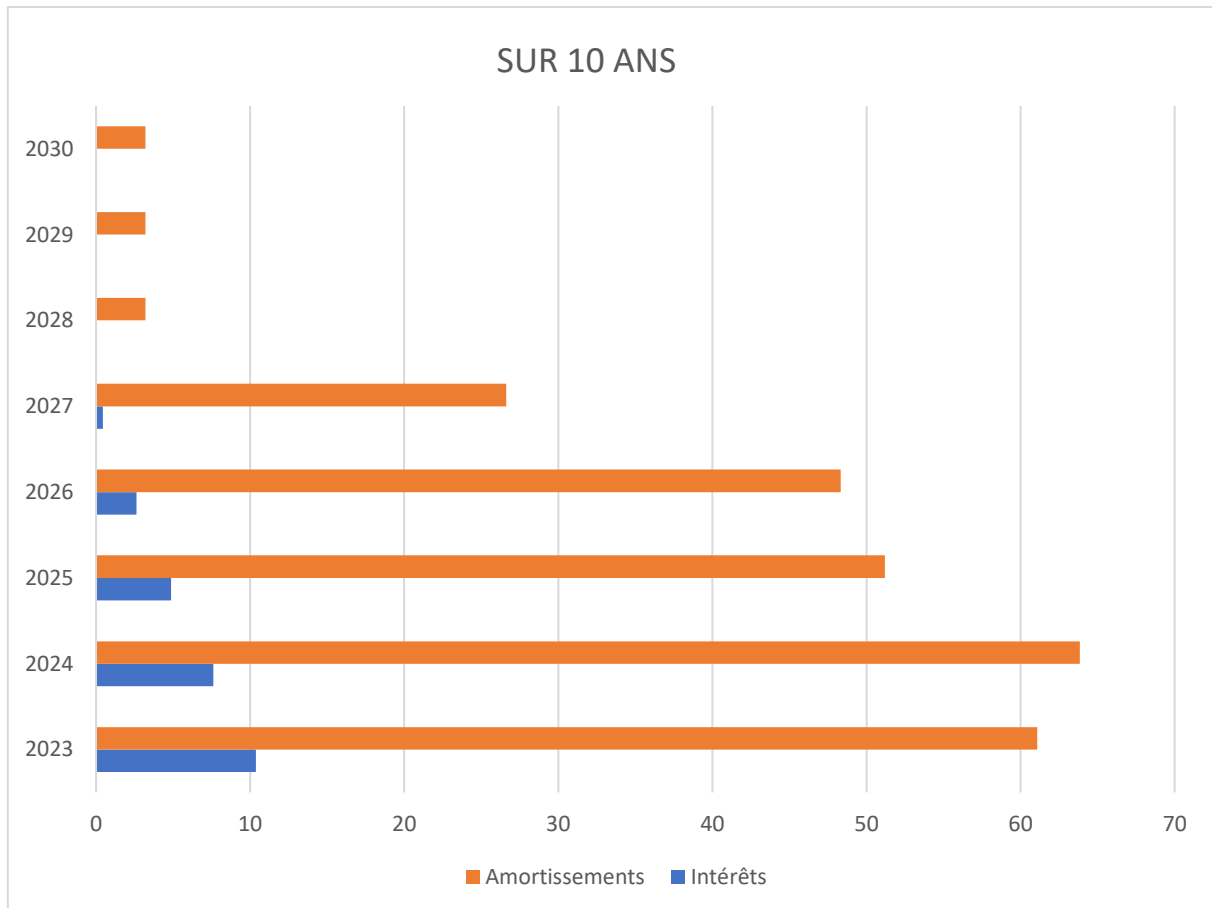
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 365.21 €
03	EXTENSION ET REHABILITATION MATERNELLE	1 438.80 €
04	CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE	4 224.56 €
05	CONTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE	4 701.85 €

INVESTISSEMENT / DEPENSES

1641	Emprunts en euros	61 087.68 €
03	EXTENSION ET REHABILITATION MATERNELLE	19 077.68 €
04	CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIR	19 298.52 €

05	CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE	19 515.35 €
06	GROUPE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRES	3 196.13 €

COURBE DE REMBOURSEMENT DES ANNUITES



Nota : pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicat mixtes, établissements de coopération interdépartementales) article L2121-26, L3121-17, L4132-16, L5211-46, L5421-5, L5621-9 et L5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Laboissière en Thelle, le 20 mars 2023

Les finances de la commune de Laboissière en Thelle

Le Maire,

Jean-Jacques THOMAS